



OCTOBRE 2022

N° 4 67^E ANNEE

JAB 2518 N00S

WWW.UNITERRE.CH

PROBLEMES ET SOLUTIONS

Protéger la paysannerie des pratiques commerciales déloyales

LE VAL BREGAGLIA

Une vallée lutte pour sa survie

LE GÈNE GÉNÉTIQUE

chez les animaux

CRI D'ALARME

Lettre ouverte à l'UE

LE JOURNAL **PAYSAN** **INDÉPENDANT**



EN AVANT TOUTE !

EDITORIAL

KATHARINA SCHATTON ET ALBERTO SILVA
UNITERRE

Un nouveau duo de choc a repris les postes de Michelle Zufferey et Mathias Stalder au sein du secrétariat d'Uniterre. Des dossiers d'une importance capitale nous attendent: dépôt d'initiatives parlementaires, en collaboration avec l'Intergroupe Parlementaire Souveraineté Alimentaire (voir p. 3), mise en œuvre de la déclaration sur les droits des paysan.ne.s et des autres personnes travaillant en zone rurale (UNDROP) dans les politiques intérieures et extérieures suisses, et la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation sur des prix justes et des filières transparentes qui sera lancée en avril 2023 lors de la Journée internationale des luttes paysannes. La boussole qui guidera nos actions est à la base de notre organisation: la défense des droits des paysan.ne.s, le développement d'une agriculture durable en prenant en compte la sécurité économique des productrices et producteurs et la défense d'une agriculture de proximité, solidaire, diversifiée, respectueuse des êtres humains, des animaux et de l'environnement.

Dans le domaine agricole et alimentaire, le rapport de force est de plus en plus déséquilibré: d'un côté, les mastodontes oranges de la grande distribution contrôlent 80% du marché helvétique, jouissent d'une force de négociation démesurée et élaborent des pratiques commerciales déloyales; de l'autre, les paysan.ne.s voient leurs revenus diminuer et ne disposent pas nécessairement des moyens légaux et financiers pour contester ces pratiques commerciales injustes et honteuses. La rémunération équitable et juste du travail paysan, donc des prix couvrant les coûts de production, est le premier pas vers la construction de systèmes agricoles durables. Mais, nous ne pourrions l'atteindre sans l'établissement de filières agricoles transparentes.

La fixation des prix pour des denrées agricoles, tout au long de la chaîne de valeur, reste un élément très opaque. La transparence est un élément crucial, dans la mesure où cela permet aux consommatrices et consommateurs d'avoir toutes les informations nécessaires pour faire des choix éclairés. Cela sert également aux productrices et producteurs de vivre dignement de leur production. Le marché "libre" ne fonctionne pas et appauvrit la paysannerie au détriment de grandes entreprises. Pour des millions de paysan.ne.s, d'ici et d'ailleurs, la main invisible est très visible et les traités de libre-échange ont des conséquences désastreuses. Parce que notre alimentation – locale, saine et de qualité – vaut plus que les profits de quelques multinationales!

L'agriculture nous concerne toutes et tous! Nous ne saurions faire tout ce travail sans l'appui de notre base paysanne. La mobilisation collective est essentielle pour atteindre nos revendications. Consommatrices et consommateurs, productrices et producteurs, toutes et tous ensemble, exigeons des prix justes, des filières transparentes et le respect des droits des paysan.ne.s pour une agriculture véritablement durable. •

DANS LE VAL BREGAGLIA

Voir à ce sujet l'article de Maurus Gerber à la page 4

Photo de couverture: Troupeau de moutons en Sicile
Photos page 4,5: Agriculture à petite échelle en Sicile

LE PROBLÈME AVEC LES PRIX ET LA GRANDE DISTRIBUTION

En Suisse, quelque 50'000 entreprises agricoles produisent la nourriture pour la population de notre pays. Les paysan.ne.s font face à des transformateurs, des distributeurs et des détaillants moins nombreux, mais beaucoup plus puissants. L'agriculture paysanne est donc sous forte pression constante. Les productrices et producteurs sont contraint.e.s à des rendements toujours plus élevés ce qui augmente la pression sur leurs revenus et sur ceux de leurs employé.e.s. Les deux géants oranges et leurs filiales contrôlent 80% du commerce de détail national, aussi en tant que propriétaires et / ou actionnaires d'entreprises de stockage et de transformation. Leur poids dans les négociations est donc très lourd. Les productrices et producteurs agricoles peuvent difficilement se payer le luxe de négocier les conditions d'achat de leurs produits, car il n'y a pas réellement d'alternatives pour écouler leurs marchandises.

LES REVENUS AGRICOLES MOYENS ont certes augmenté ces dernières années, mais à partir d'un niveau très bas et uniquement au profit des grandes exploitations industrielles. Une telle politique est en contradiction avec les objectifs d'un approvisionnement et d'un système alimentaire durable. Des prix rémunérateurs sont une condition sine qua non pour y arriver: pas d'agriculture durable sans la durabilité économique des paysan.ne.s! Il y a donc nécessité – pour ne pas dire urgence – d'améliorer leur protection et de prévoir des règles contraignantes interdisant les pratiques commerciales déloyales dont les agricultrices et agriculteurs sont encore et toujours victimes. Les politiques néo-libérales protègent en effet plus efficacement le profit des grandes entreprises, au détriment des personnes produisant des denrées alimentaires.

DES SOLUTIONS JUSTES, RÉALISTES ET RÉALISABLES. Nous avons décidé de déposer deux initiatives parlementaires (voir boîte info), en collaboration avec l'Intergroupe parlementaire sur la Souveraineté Alimentaire (IPSA), dont Uniterre gère le secrétariat.

LE BUT DE CES DEUX INITIATIVES PARLEMENTAIRES EST SIMPLE: contribuer au rééquilibrage d'un rapport de force totalement déséquilibré, où les grands acteurs commerciaux et économiques possèdent un poids démesuré dans les négociations, où il existe des pratiques commerciales déloyales, et enfin, où les paysan.ne.s n'ont pas les moyens légaux et financiers pour contester ces pratiques honteuses, faites à leur détriment. Il est donc plus qu'urgent de sanctionner et punir les entreprises qui s'enrichissent sur les dos des productrices et producteurs. Pour ce faire, la Suisse doit se doter d'instruments clairs, précis et efficaces. Les initiatives parlementaires déposées vont dans ce sens-là.

OBSERVATOIRE DU MARCHÉ: PLUS DE TRANSPARENCE SUR LES MARGES! Les marges de profit des grands distributeurs sur les produits agricoles restent obscures, surtout sur les produits transformés. Pourtant, selon l'article 27 de la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral est tenu d'employer un observatoire du marché agricole à différents niveaux, de la production à la consommation. Cette tâche est actuellement assumée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Dans une ordonnance de 1998, le Conseil fédéral précise en outre que les acteurs du marché sont tenus de fournir des données pertinentes à l'observatoire. Ce manque de transparence est injuste. La première initiative parlementaire demande donc une extension de l'Observatoire du marché de l'OFAG qui doit maintenant

KATHARINA SCHATTON
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

ALBERTO SILVA
SECRÉTAIRE D'UNITERRE ET MARAÎCHER

remédier à cette situation. L'objectif est de créer de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires, ce qui permettra des prix rémunérateurs pour les productrices et producteurs. Ces informations seront accessibles non seulement à tou.te.s les participant.e.s du marché mais aussi au grand public. Le prix des denrées alimentaires ne cesse d'augmenter au magasin, alors que le prix payé aux productrices et producteurs reste inchangé, voire tend à baisser et la marge dégagée par la grande distribution peut atteindre 50% du prix final comme les dernières enquêtes journalistiques du Temps ou Heidi.news l'ont montré. Cet état de fait ne permet pas aux paysan.ne.s de vivre dignement de leur production.

OMBUDSMAN: PROTÉGER LES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS FACE AUX PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES. Paiement en dessous des coûts de production ou en retard, l'obligation de participer aux actions de promotion des grands distributeurs ou encore des annulations de commandes à court terme: tout cela, et bien d'autres choses encore, sont des pratiques commerciales déloyales. Les producteurs et productrices se trouvent dans la position de devoir verser des avances, de prendre des risques et d'accepter des pertes de récolte. Ils sont le groupe le plus vulnérable de la chaîne de création de valeur et doivent donc pouvoir se défendre contre de telles pratiques. Le Conseil fédéral est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'agir (réponse à l'interpellation de Meret Schneider, décembre 2021). Uniterre le sait mieux: nous connaissons de nombreux exemples de pratiques commerciales déloyales. Le problème est clair: il faut un outil permettant aux productrices et producteurs de dénoncer de telles pratiques de manière simple et anonyme, sans pour autant être coupé en deux en tant que partenaire commercial.

C'EST L'OBJECTIF DE LA DEUXIÈME INITIATIVE: mettre en place un organe de médiation indépendant, afin de documenter les infractions aux pratiques commerciales déloyales et, le cas échéant, de sanctionner les entreprises ayant recours à ce type de pratiques. Il devrait travailler en étroite collaboration avec l'Observatoire du marché et veillerait entre autres à l'application de prix couvrant les coûts de production. Le marché libéral, seul, ne suffit pas à garantir des prix rémunérateurs aux agricultrices et agriculteurs de notre pays, entraînant, de fait, une forte précarité chez cette population, dont le travail est essentiel à la souveraineté alimentaire de notre pays. Cet Ombudsman, en tant que médiateur dans le domaine agricole et alimentaire, permettra une meilleure protection des droits des paysan.ne.s, en garantissant un meilleur équilibre des forces en présence.

MISE EN ŒUVRE DE LA UNDROP. En 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies (dont la Suisse) a adopté la Déclaration sur les droits des paysan.ne.s et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP). Cette dernière est un pas important vers le renforcement et le respect des

droits des paysannes et paysans. Il s'agit, à présent, de la mettre en œuvre dans notre législation nationale. Les deux initiatives déposées vont clairement vers une application rapide de cette Déclaration, qui souligne l'importance des prix équitables. En effet, selon l'article 2, alinéa 5, "les États prendront toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les acteurs non étatiques [...] respectent et renforcent les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales". L'introduction de l'Ombudsman est un pas important vers une meilleure protection économique des agricultrices et agriculteurs en Suisse.

Enfin, l'extension de l'observatoire du marché telle que proposée ici vise à renforcer l'article 16, alinéa 1, "les paysan.ne.s et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont droit à un niveau de vie suffisant, pour eux-mêmes et leur famille", et également l'alinéa 2 "les États prendront des mesures propres à favoriser l'accès des paysan.ne.s et des autres personnes travaillant dans les zones rurales aux moyens [...] nécessaires à la vente de leurs produits sur les marchés locaux, régionaux et nationaux à des prix qui leur garantissent un revenu et des moyens de subsistance décents".

Nous remarquons, à travers la présentation de ces quelques articles de la UNDROP, le rôle central et déterminant de l'État, seul à même de réglementer l'activité des grandes entreprises. Si nous devons attendre que ces dernières le fassent de manière volontaire, cela risque de ne jamais se réaliser! Plus que jamais, défendons nos agricultrices et agriculteurs des pratiques commerciales déloyales de grands groupes économiques et garantissons-leur un niveau de vie digne. Sinon, nous courons le risque de voir disparaître encore plus de fermes et ainsi pénaliser la souveraineté alimentaire de la Suisse.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les initiatives parlementaires sont encore en cours de rédaction et seront déposées pendant la session parlementaire d'automne (fin septembre). Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancement de ce dossier. •

QU'EST-CE QUE C'EST UNE INITIATIVE PARLEMENTAIRE ?

L'initiative parlementaire est le moyen le plus puissant pour soumettre au Parlement une proposition de modification de la loi. Dans le cas d'Uniterre, ce sont les membres de l'IPSA qui déposent les initiatives parlementaires lors d'une session. Les initiatives sont déposées directement auprès de la commission compétente, dans notre cas la Commission de l'économie et des redresses (CER). Si les commissions du Conseil national et du Conseil des États donnent suite à l'initiative, celle-ci est soumise au vote des deux chambres.

VAL BREGAGLIA, UNE VALLÉE SE BAT POUR SA SURVIE

MAURUS GERBER
PRÉSIDENT D'UNITERRE

La Val Bregaglia, c'est la vallée au sud du col du Maloja dans les Grisons, tristement connue par l'éboulement de Bondo il y a cinq ans. En 2010, les communes de la vallée ont fusionné en une seule entité, englobant près de 1500 habitant.e.s. La Vallée vit principalement du tourisme et de l'agriculture.

LES STRUCTURES AGRICOLES: 26 fermes se partagent les 584 hectares de SAU en zone de montagne 3 et 4. Dont:

- Plus de la moitié sont des surfaces de promotion de la biodiversité et, par-là, constituées en réseau écologique.
- 154 ha en qualité II.
- 81 ha sont classés prairies et pâturages secs.

Une topographie difficile (une grande partie de la SAU est en pente, voire en forte pente), de petites parcelles et la pression constante de la forêt requièrent beaucoup de travail manuel. La charge de travail ne laisse aux paysan.e.s point de marge de manœuvre pour agrandir leurs domaines.

Les fermes travaillent sur plusieurs niveaux (domaine de base, mayens et alpages), et à chaque endroit, il y a des bâtiments et des structures à entretenir (et à mettre aux normes!).

LA PLUPART DES MAYENS ET ALPAGES SONT ACCESSIBLES UNIQUEMENT À PIED. Les agricultrices et agriculteurs sont enraciné.e.s à leurs terres, hyper-motivé.e.s à aller de l'avant et à affronter l'avenir. Là où la remise du domaine n'a pas encore eu lieu, la jeune génération est prête à reprendre le flambeau.

POLITIQUE AGRICOLE ET STRUCTURELLE. Dû aux structures difficiles, les domaines touchent un tiers de moins de paiements directs que la moyenne du canton. Quant à la qualité du paysage, la région aurait un immense potentiel, mais celui-ci se heurte au plafonnement de Frs. 5000.- par domaine. Beaucoup de réglementations et de normes sont difficilement applicables à cause de la topographie, des structures et de la place disponible. Un remaniement parcellaire paraît indispensable, conjointement avec l'amélioration des accès aux parcelles, aux mayens et aux alpages. Mais la topographie et la place disponible ne permettent guère de satisfaire aux normes en vigueur, condition pour pouvoir toucher des subventions.

MÊME CONSTAT POUR LA PROTECTION DES EAUX (fumières, fosses à purin). Des problèmes presque insurmontables se posent:

- Manque de place dans les villages très, très serrés.
- Protection du patrimoine bâti.
- Plusieurs ruraux (domaine de base, mayens, alpages) à mettre parallèlement en conformité.
- Topographie (sauvegarde des rares surfaces plus ou moins plates)
- Distances à parcourir et émissions supplémentaires en cas de réalisation de fumières communautaires.

POLITIQUE RÉGIONALE. Le but à moyen terme de la vallée est de créer un marketing commun, englobant les aspects politique, touristique, agricole et paysager, afin de profiter au maximum de toutes les synergies possibles. Pour cela, les autorités ont de bons contacts avec la Val Poschiavo qui, elle, est bien plus avancée dans son projet semblable. Depuis peu, la pérennité de la boucherie est assurée, tandis que le projet de laiterie/fromagerie a du plomb dans l'aile, faute de visions et de stratégies claires pour l'avenir.

CONCLUSIONS: Les agricultrices et agriculteurs se sentent seul.e.s avec leurs problèmes spécifiques. Pour elles et eux, la compréhension et le soutien de la part de l'administration et de la politique font terriblement défaut. Elles et ils souhaiteraient davantage de flexibilité, lorsqu'il s'agit de respecter et préserver le patrimoine bâti en tant que bien culturel et de cultiver les terres en symbiose avec les conditions locales; Par rapport à la moyenne suisse, l'agriculture de la Val Bregaglia est peu productrice. Mais elle est absolument indispensable pour le maintien et la pérennité des structures de la vallée; Il faudrait absolument un plan régional de développement, afin de créer un maximum de plus-value sur place.

Pour cela, les agricultrices et agriculteurs manquent de temps, d'énergie et, surtout, d'une personne qui coordonne, gère et fait avancer un tel projet. •

LIBERA TERRA DES VINS AU GOÛT DE RÉVOLUTION

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

En Sicile et dans plusieurs régions du Sud de l'Italie, des coopératives se sont développées sur des terres jusqu'alors contrôlées par la mafia. Avec pour valeurs la justice, le respect de l'environnement et l'équité, elles proposent des produits typiques, cultivés et transformés selon les règles de l'agriculture biologique.

Vins, agrumes, mozzarella di bufala, le catalogue des produits de Libera Terra fleure bon les vacances en Italie. C'est pourtant loin d'être une partie de plaisir qui a mené à la naissance de ces coopératives, plutôt une sombre histoire de violences, de corruptions et de règlements de compte. Libera Terra, "terre libérée", c'est l'histoire d'un peuple qui se dresse contre cette violence et qui trouve un moyen pour récupérer ce que les groupes mafieux s'étaient illégalement appropriés. L'histoire nous est contée par Maurizio Spallaccini, président de l'association Colonia Libera Italiana, à Neuchâtel.

UN PEU D'HISTOIRE. En 1982, la loi La Torre, proposée par Pio La Torre, d'origine paysanne et membre du Parti communiste, introduit dans le système judiciaire italien un nouveau type de crime qu'est la conspiration mafieuse, et permet aux tribunaux de saisir et confisquer les biens des personnes appartenant à un réseau mafieux. La Torre sera assassiné par la mafia quelques mois avant que la loi ne soit adoptée. En 1996, la loi évolue et inscrit une dimension de justice sociale à la confiscation des biens. La loi 109 du 7 mars 1996 impose que les biens confisqués soient réaffectés à des projets œuvrant pour le bien commun et qui permettent de démontrer qu'agir dans la légalité, cela fonctionne.

CULTURE DE LA LÉGALITÉ. Ainsi donc, si le bien confisqué est une petite entreprise, un commerce, ou un domaine agricole par exemple, la gestion du bien est si possible confiée aux employé.e.s qui agissent dorénavant comme coopératrices et coopérateurs. L'un des buts les plus importants de ces réaffectations est d'éviter autant que possible les faillites, afin de ne surtout pas donner raison au système mafieux. L'expérience jusqu'à maintenant prouve que c'est possible. Actuellement, des immeubles d'habitation saisis ont pu être utilisés pour loger dans l'urgence des familles de réfugiés en provenance d'Ukraine.

DANS LE CADRE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES SPÉCIFIQUEMENT, si le respect de bonnes conditions sociales est important, la valeur des produits proposés l'est tout, autant si ce n'est plus. L'agriculture biologique est fortement encouragée et les produits doivent être bons. Ces coopératives, en montrant l'exemple d'un système qui fonctionne, encourage la lutte contre les actes mafieux de tout ordre. Les cépages autochtones sont volontiers mis en valeur et la qualité prime sur la quantité.

LORSQUE LES BIENS SONT CONFISQUÉS, ils restent propriété des communes, dans 80% des cas. Mais si les employé.e.s – coopératrices.teurs démontrent que le bien est entretenu et permet un travail respectant la légalité et convenablement rémunéré, alors les communes peuvent faire le choix de confier gratuitement les entreprises. Cette façon de faire permet de propager la culture de la légalité, et la culture en général, et ce sont les moyens les plus puissants pour lutter contre le crime mafieux.

EN RÉSUMÉ, la vente des produits est importante, mais elle l'est plus encore si elle s'accompagne d'un message de justice sociale et de projets éducatifs. Un exemple concret dont nous pouvons toutes et tous nous inspirer dans nos activités de vente directe ou auprès d'un grossiste. •

PLUS D'INFOS ICI :
www.liberaterra.it
www.chance.international





L'ESSOR DE L'ÉDITION DU GÉNOME LE GÉNIE GÉNÉTIQUE CHEZ LES ANIMAUX

LUIGI D'ANDREA
SECÉTAIRE EXÉCUTIF POUR L'ALLIANCE SUISSE POUR UNE AGRICULTURE SANS GÉNIE GÉNÉTIQUE

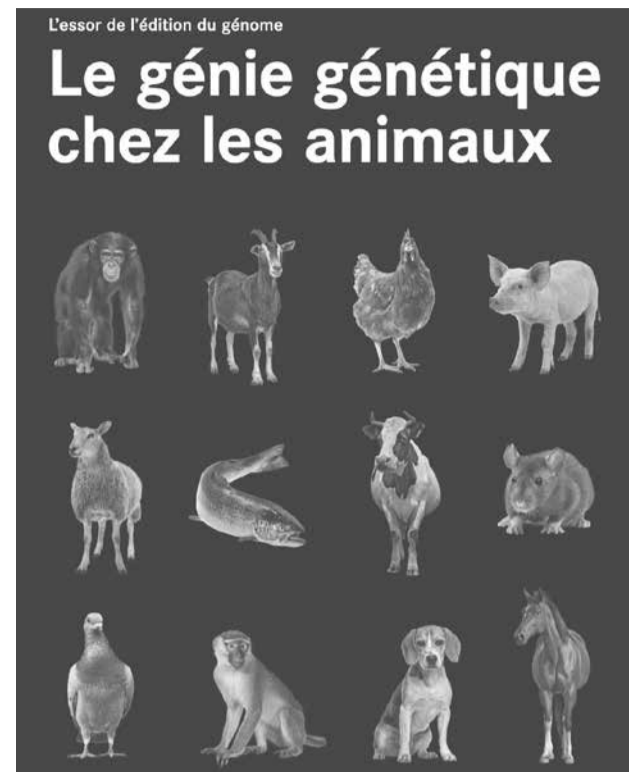
Çela fait désormais 40 ans qu'un vertébré a été modifié pour la première fois par génie génétique. Depuis, des millions d'autres ont suivi – que ce soit comme source potentielle de nourriture dans la sélection de poissons et d'animaux de rente, comme modèles animaux de maladies pour la recherche biomédicale, comme possibles donneurs d'organes dans la xénogreffe ou comme bioréacteurs pour la production de médicaments. Mais le bilan de 40 ans de génie génétique est jusqu'à présent bien maigre par rapport aux promesses; les succès sont souvent restés modestes, voire inexistantes.

LA DÉCOUVERTE DES CISEAUX GÉNÉTIQUES CRISPR/CAS a donné un nouvel élan aux applications biotechnologiques chez les animaux. Par rapport au génie génétique classique, ce nouvel outil rend la création de vertébrés génétiquement modifiés (GM) moins chère, plus facile, rapide et ciblée. Le multiplexing – la modification simultanée de plusieurs gènes – devient également possible. Les nouvelles techniques de génie génétique (NTGG) suscitent l'enthousiasme des milieux scientifiques de la recherche et de l'industrie, on parle de percée et d'un boom. Les animaux issus des NTGG (processus également appelé ci-après "édition génomique") devraient, selon leurs promoteurs, permettre de tenir les promesses du passé.

OR, EN CE QUI CONCERNE L'AGRICULTURE, on constate que les objectifs visés demeurent inchangés par rapport à ceux d'il y a 30 ans lorsque les premiers OGM végétaux sont apparus. Un rapport de l'organisation de protection de l'environnement Friends of the Earth International arrive à la conclusion que l'édition génomique est surtout utilisée pour mieux adapter les animaux de rente aux systèmes de détention et de production industrielle, et ce à une époque où la diminution de la consommation de viande et de produits laitiers doit être menée afin de protéger le climat, la biodiversité en général et réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture. Les OGM végétaux et animaux servent donc toujours et encore à accentuer l'industrialisation de l'agriculture en l'accompagnant d'une privatisation des ressources génétiques au travers des brevets qui vont de pair avec ces organismes modifiés.

EN SUISSE, LA LOI SUR GÉNIE GÉNÉTIQUE INTERDIT l'élevage des vertébrés génétiquement modifiés à des fins agricoles. L'industrie et les milieux de la recherche qui lui sont liés veulent par contre exempter les produits issus des NTGG, comme l'édition du génome utilisant CRISPR, des prescriptions relevant du droit sur le génie génétique. Les animaux GM ne seraient par conséquent plus régulés selon le droit sur le génie génétique et échapperait au contrôle de la Loi sur le génie génétique. Si c'était le cas, les fermes et les pâturages suisses pourraient héberger dans un futur plus ou moins proche des vaches, des porcs, des chèvres, des moutons et des poules génétiquement modifiés. Cette situation est-elle souhaitable? Soyons logiques: pour une agriculture, qui opte pour la stratégie de qualité et qui se veut sûre et axée sur les attentes du marché, renoncer aux animaux de rente GM est la meilleure option.

NOTRE DOSSIER THÉMATIQUE SUR LES ANIMAUX GM vient apporter un peu de lumière sur différents aspects. Pourquoi les projets de recherche avec des animaux GM n'ont-ils souvent pas abouti? L'édition du génome avec CRISPR changera-t-elle quelque chose à l'avenir? Quels sont les risques et les effets secondaires de ces nouveaux outils. Et que représente la nouvelle vague d'animaux GM pour l'environnement, les consommatrices et consommateurs et les animaux eux-mêmes? Ces questions détermineront les débats politiques et sociaux à venir, au cours desquels seront négociées les lignes directrices éthiques et juridiques pour l'utilisation d'animaux GM. Outre la présentation des tendances mondiales, il s'agit également de mettre en lumière ce qui se passe en Suisse. Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui est interdit, y a-t-il des lacunes dans la législation? Où faut-il poser de nouveaux jalons en matière d'éthique? •



LE DOSSIER PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ GRATUITEMENT ICI :

www.stopogm.ch > Publications > Argumentaires et fiches techniques > Le génie génétique chez les animaux

LA BERGERIE DE FROIDEVAUX CHERCHE PARTENAIRES POUR SON PROJET COMMUNAUTAIRE.

Ferme communautaire BIO (DYN) dont il ne reste plus qu'une exploitante cherche des partenaires de projet prêts à s'associer et à s'investir sur du long terme. Muni/e/s d'un CFC agricole en production animale serait un plus. Amour des moutons indispensable. Exploitation agricole avec troupeau de moutons, tannerie et vente directe. Entourée de collines bordées par le Doubs, la ferme se situe dans un hameau du Clos-du-Doubs (JU).

www.bergeriedefroidevaux.ch



LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai Web 2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

Les accords commerciaux semblent gravés dans la pierre et intouchables. Des idées pour un système plus juste existent pourtant déjà.

LA SUISSE DOIT REVOIR ...

RUDI BERLI
MARAÎCHER ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Il faut revaloriser la production agricole pour maintenir et développer une agriculture paysanne durable en Suisse et garantir l'approvisionnement de la population. C'est un fait qui est largement accepté. Mais comment faire? Que peut-on et que doit-on remettre en question? Uniterre propose des pistes d'action et lance un appel pour renforcer la pression en faveur d'un changement des règles commerciales.

DEPUIS CES 25 DERNIÈRES ANNÉES et les signatures des différents traités de libre-échange, les systèmes alimentaires et l'ensemble des secteurs économiques artisanaux sont ouverts à une course folle à la compétitivité globale. En Suisse, tous les prix agricoles sont sous pression. Mais ce sont notamment les prix des céréales panifiables et fourragères, des productions oléagineuses, des betteraves sucrières qui ont quasiment été divisés par deux. Ou encore la production viticole suisse qui est menacée par un quota d'importation beaucoup trop grand qui n'a jamais été adapté à l'évolution de la consommation. Dans d'autres secteurs (lait, production porcine) l'Etat refuse de s'engager pour favoriser une gestion de l'offre pour rééquilibrer le marché en faveur du plus grand nombre de productrices.teurs.

LES CRISES ACTUELLES NOUS RAPPELLENT L'IMPORTANCE d'un approvisionnement indigène basé sur l'agriculture paysanne. La baisse des prix à la production ne s'est par ailleurs pas traduite par une baisse des prix à la consommation, mais a nourri les profits du commerce et des spéculateurs financiers. La concurrence généralisée et la dérégulation entraîne la destruction des agricultures paysannes et des écosystèmes par sa logique de réduction des coûts de production. Cette logique, nourrie durant ces dernières décennies par la disponibilité d'énergie fossile bon marché, favorise une agriculture basée sur le pillage, l'extractivisme et l'application de méthodes de production industrielle. C'est un modèle de production qui menace la planète!

LA PRESSION SUR LES PRIX À LA PRODUCTION induite par les accords commerciaux, notamment l'accord de l'OMC et l'accord sur l'agriculture entre l'Union européenne et la Suisse, est donc au centre du problème de l'industrialisation de

l'agriculture. Les effets de ces accords se ressentent très fortement en Suisse et menacent notre agriculture paysanne diversifiée qui est traditionnellement basée sur les ressources localement disponibles. Ainsi, le nombre de fermes est passée de 80'000 en 1996 à 48'800 en 2022, alors que le nombre d'emplois dans l'agriculture a chuté de 225'000 à 150'000 dans la même période. Cette évolution de l'agriculture, qui va de pair avec un agrandissement, une spécialisation et une mécanisation des fermes, a des effets très négatifs sur la vie sociale rurale, le lien entre les villes et les campagnes, les écosystèmes et la biodiversité. Ainsi, la logique de la réduction forcée des coûts est au cœur des problèmes engendrés par le productivisme (émissions d'azote et d'autres éléments fertilisants, transports inutiles, importations de fourrage, perte de biodiversité génétique animale et végétale par la sélection de types à haut rendement, utilisation de produits phytosanitaires, compactage du sol, impact sur le paysage, bilan énergétique, etc.).

LA SUISSE OTAGE DES ACCORDS COMMERCIAUX? Les accords de l'OMC et la dépendance commerciale de la Suisse, en tant que pays exportateur de biens et de services, est le prétexte constamment invoqué pour contrer tout changement de nos pratiques commerciales, contre toute modification pour favoriser la production indigène, le bien-être animal ou des exigences écologiques pour les produits importés. Cela ressemble à une véritable prise en otage de toute la société et de son devenir par des accords commerciaux. Le fait que l'accord sur l'agriculture avec l'UE, principale partenaire commercial agricole de la Suisse, soit lié à tous les autres accords institutionnels illustre bien cet enjeu de soumission politique. Un fonctionnement identique se retrouve dans la réglementation au sein de l'OMC.

LES ACCORDS COMMERCIAUX doivent évoluer et respecter la liberté et la souveraineté des partenaires, les clauses de sauvegarde doivent clairement être invocables en cas de mise en danger de l'approvisionnement et des équilibres écologiques et climatiques planétaires! La logique de libéralisation multilatérale est aujourd'hui effectivement grippée et toute avancée se heurte aux intérêts divergents entre le Nord et le Sud et entre les puissances industrielles. C'est d'autant plus im-

portant d'avancer en direction d'une réforme des règles qui place le bénéfice mutuel au centre des politiques commerciales. Les considérations écologiques et sociales de rémunération équitable, de justice économique et d'autodétermination, de souveraineté politique démocratique ne doivent plus être considérées comme des entraves au commerce mais comme le cadre dans lequel doit évoluer ce commerce. Ces droits doivent primer sur le cadre commercial libéralisé.

ALORS RÉFORMER OU ABOLIR? La question est probablement mal posée. Une transformation par des réformes abolira de fait le statut quo actuel, alors qu'une abolition immédiate semble encore hors de portée. Uniterre réclame l'adoption des mesures suivantes dans les accords commerciaux:

- Adaptation des quotas d'importation à la consommation.
- Mécanismes de fixation des prix seuils orientés sur des coûts de production minimaux conditionnés à des pratiques agricoles durables (y compris normes sociales et de protection animale).
- Permis d'importation liée à la prise en charge indigène.
- Evolution des critères de mécanisme de sauvegarde. Prioriser des modèles et engagements commerciaux souples et modifiables en fonction de l'évolution du cadre et des marchés. C'est la planète, les approvisionnements et les écosystèmes locaux qu'il faut dorénavant sauvegarder.
- Prioriser les droits sociaux sur les droits commerciaux dans la définition et l'établissement de règles commerciales multilatérales.



...SES RÈGLES COMMERCIALES

LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES UNE CONTRIBUTION AU DÉBAT

L'article suivant est composé d'extraits du rapport annuel 2022 de l'Association suisse Industrie et Agriculture (SVIL) et doit être considéré comme une contribution au débat:

Depuis les années 80, l'auto-provisionnement agricole est toutefois soumis à une pression croissante: l'OMC a exigé une ouverture du libre-échange agricole. Les voix de mise en garde qui voulaient continuer à ne pas intégrer l'agriculture dans les négociations de libre-échange, comme c'était le cas dans l'ancien GATT pendant des décennies, ont été balayées, tout comme les expériences historiques de crises d'approvisionnement. Désormais, l'OMC considérait que la suppression des barrières commerciales augmentait également la sécurité de l'approvisionnement dans le domaine alimentaire, ce qui s'avère de plus en plus clairement être une erreur qui aurait pu être évitée. (...)

LES ORGANISATIONS DE PROTECTION ont imposé un débat écologique unilatéral à l'agriculture, au lieu de s'attaquer d'abord aux causes de conflit provenant de l'ensemble de l'économie. Les milieux réformateurs verts pensent que l'on peut résoudre le problème écologique en réduisant la production et en prenant soin de la nature séparément. (...) A cela s'ajoute le fait que la critique écologique ne veut pas reconnaître de lien entre la densité de l'habitat en Suisse et la diminution de la biodiversité, mais impute ce conflit à la seule agriculture. Ce faisant, on impose à l'agriculture des prescriptions écologiques toujours plus contraignantes, sans s'attaquer aux causes économiques globales.

LES ORGANISATIONS DE MARKETING avec des labels se concentrent elles aussi uniquement sur la commercialisation avec leurs caractéristiques singulières, sans s'attaquer au conflit économique fondamental que constitue la sous-rémunération de l'agriculture. (...)

SI JUSQU'À PRÉSENT, les chaînes d'approvisionnement mondiales constituaient, contre toutes les mises en garde, le principal argument en faveur de la dérégulation et du libre-échange, ce sont désormais ces chaînes d'approvisionnement qui constituent le point sensible, qui se traduit par des hausses de prix significatives des matières premières. Ainsi, la situation d'approvisionnement pour la Suisse - avec un taux d'autosuffisance de près de 55% et une part élevée d'importations - est devenue plus qu'incertaine dans ce contexte de turbulences croissantes. Pour ces raisons, l'appel à un plan Wahlen 2.0 (analogue au programme de 1941 visant à étendre les surfaces de pommes de terre et de céréales panifiables et à adapter l'alimentation) est une précaution politique. Cela signifie aujourd'hui une nouvelle extension des terres arables selon un programme d'urgence, la remise en culture des surfaces d'extensification et l'arrêt des projets de renaturalisation des cours d'eau qui, selon les organisations de protection elles-mêmes, priveraient l'agriculture de jusqu'à 50'000 ha des meilleures terres irrigables.

IL S'AGIT MAINTENANT DE GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT en cas de perturbation, ce à quoi la politique agricole doit s'atteler de manière pragmatique. Les mêmes considérations s'appliquent à la trajectoire de réduction exigée dans l'agriculture. Une réduction des intrants entraînerait une chute de la production, ce qui n'est pas le bon moment dans la crise qui s'annonce. Pour pouvoir remplacer les intrants par une intensification écologique, il faut supprimer la pression actuelle de l'industrialisation sur l'agriculture, qui empêche l'intensification écologique. Les mesures qui étouffent la production et risquent de créer des "conditions cambodgiennes" [retour à la pauvreté et à la faim] sont erronées. (...)

CAR LE FAIT QUE DANS LA LOI SUR L'APPROVISIONNEMENT DU PAYS, le stockage ait été nettement réduit par rapport au passé témoigne d'un manque de prévoyance politique.

Le « tournant écologique » recherché ne peut donc justement pas commencer par le renchérissement de l'énergie. La réduction de la consommation de matières premières est le produit à long terme d'un développement technologique soutenu par les PME, qui est aujourd'hui mis à mal par la politique de sanctions. (...) Sur cette voie, le conflit écologique devient de plus en plus un appendice impuissant dans le conflit économique pour les ressources de base. La destruction d'économies nationales autosuffisantes crée des dépendances susceptibles d'être perturbées au niveau international et d'énormes surfaces d'attaque pour des interventions, des sanctions, etc. Il s'agit manifestement d'une tentative de maintenir une domination coloniale qui perdure.

EN SUISSE, MALGRÉ LA PAUVRETÉ EN MATIÈRES PREMIÈRES, une forte économie de PME s'est développée sur la base de relations commerciales mondiales libres. Le commerce, tel que le pratique la Suisse en tant que pays neutre ne disposant pas de moyens de puissance territoriaux, repose uniquement sur la base de l'avantage mutuel. Soit les avantages sont réciproques, soit le commerce n'a pas lieu du tout. C'est ce qui caractérise la culture d'entreprise suisse à l'exportation. (...)

SOURCE

www.svil.ch/index.html

PRENEZ LA PLUME!

Nous nous réjouissons de recevoir vos avis, opinions, idées sur des sujets qui vous préoccupent ou sur des thèmes sur lesquels vous avez quelque chose à dire. Si vous êtes victime de pratiques commerciales déloyales, votre expérience nous intéresse.

Écrivez-nous à info@uniterre.ch, objet: Journal

MARCHÉS ET ÉPICERIES : L'HEURE N'EST PLUS À LA FÊTE !

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Après deux années quasiment euphoriques pour la production locale en vente directe, le retour à la "vie normale" est dur pour les productrices et producteurs. Le constat est quasiment unanime. Les chiffres montrent au mieux une stabilisation au niveau d'avant Covid, au pire une dégradation. Où sont donc passé.e.s les client.e.s ?

POUR DE NOMBREUX ACTEURS ET ACTRICES DE LA FILIÈRE, les bouleversements induits par le Covid ont laissé entrevoir une lueur d'espoir. Avec les frontières plus hermétiques, et les familles confinées à la maison, l'approvisionnement local avait le vent en poupe. Le terme est même bien faible pour désigner l'importante augmentation de travail que les paysan.ne.s, maraicher.e.s et gérant.e.s d'épiceries ont dû fournir afin de répondre à la demande. Non seulement les consommateur.trice.s ont pu y dénicher des produits qu'elles ne trouvaient plus forcément en grande surface, mais en plus elles ont accordé bien plus de temps à la préparation de repas en famille. Les produits non transformés avaient la cote.

UN RAPIDE COUP DE SONDE auprès de différents marchés romands et de petites épiceries s'avère plus qu'éloquent pour mesurer l'ampleur du problème. Les chiffres articulés évoquent des baisses de chiffres d'affaires de 15 à 40%. Les personnes interrogées toutefois restent prudentes sur ce qu'elles avancent, et quant aux causes de ce brutal changement. A Neuchâtel par exemple, le réaménagement des stands et la modification des emplacements ont pu jouer un rôle tout aussi important que le désintérêt des consommateur.trice.s.

IL N'EN DEMEURE PAS MOINS QUE DE TELLES BAISSSES doivent susciter notre étonnement et même notre indignation. De l'expérience de certains tenancier.ère.s d'épiceries, les client.e.s sont dans l'ensemble resté.e.s fidèles, mais la valeur moyenne de leur panier d'achat a considérablement baissé. Une des explications avancées est la fin du télétravail. Les gens sont retournés aux cantines d'entreprises et aux sandwichs sur le pouce pour leurs repas de midi.

CEPENDANT, UN DES RETOURS LES PLUS FRÉQUEMMENT ENTENDUS est la volonté des client.e.s de reprendre leurs loisirs et vacances là où ils ont été laissés en mars 2020. Une réaction humaine, et compréhensible, mais pour autant pas facile à accepter. Et maintenant, la situation est grave pour de nombreux.euses petit.e.s productrices.teurs. Comme pour le personnel soignant, il est déroutant d'avoir acquis soudainement le statut de héros, pour être tout aussi vite oublié.e.s dès que la situation s'est normalisée.

APPEL À LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE. Nous, productrices et producteurs, en appelons à la responsabilité de chaque citoyen.ne de ce pays: la responsabilité de ne pas perdre de vue l'essentiel, c'est-à-dire la production locale de notre nourriture; la responsabilité de continuer à privilégier, dans la mesure du possible, celles et ceux qui constituent le socle indéfectible de la société, et pas les mastodontes du commerce alimentaire; la responsabilité partagée de maintenir le lien entre paysan.ne.s et mangeur.euse.s.

LES PERSPECTIVES FUTURES NE SONT PAS PLUS RÉJOUISSANTES. La guerre en Ukraine, la menace de pénuries énergétiques, sans compter le dérèglement climatique, tout cela doit rester présent dans nos esprits et nous enjoindre au quotidien à faire les choix les plus pertinents pour le bien-être de chaque membre de la société. •



Uniterre
Crésus
Crésus Comptabilité Crésus Salaires Crésus Facturation

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE L'UE NE PEUT PLUS ÊTRE GARANTIE !

ÉDITÉ PAR BERTHE DARRAS
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Les agriculteur-riche-s européen-ne-s de la Coordination Européenne Via Campesina (ECVC) et de l'European Milk Board (EMB) se sont réunis mi-juillet 2022 pour exprimer dans une lettre ouverte à l'Union européenne leur grande inquiétude de l'état actuel du système de production de l'UE.

"Les agriculteur-riche-s des organisations ECVC et EMB sont profondément préoccupé-e-s et alarmé-e-s. Notre système agricole doit être réformé dès maintenant. Il n'y a pas de temps à perdre : au sein de l'UE, cela fait un moment que nous marchons sur un terrain glissant et nous avons déjà trébuché à de nombreuses reprises. Tous les efforts doivent maintenant être déployés pour stabiliser durablement notre structure de production en termes de durabilité et de résilience, dans la perspective de la souveraineté alimentaire dans l'UE et partout dans le monde. Sans la contribution des personnes impliquées dans la production alimentaire, nous manquerons de denrées alimentaires et cette pénurie aura un effet dévastateur sur notre sécurité alimentaire au sein de l'UE."

Voici quelques extraits de cette lettre ouverte. Bien qu'elle concerne l'Union Européenne, elle s'applique tout à fait aux problématiques que nous rencontrons en Suisse.

IL EST INDÉNIABLE que la guerre en Ukraine et la pandémie de coronavirus représentent deux défis de taille pour l'approvisionnement alimentaire de l'Union européenne. Toutefois, un autre facteur déterminant met gravement en péril la sécurité alimentaire : le système agricole actuel de l'UE. (...)

LE STATU QUO DU SYSTÈME AGRICOLE EUROPÉEN n'est pas une option valable pour les agriculteurs ni pour la planète. Des structures de production défailtantes : Nous assistons à un déclin inquiétant du nombre de producteur-riche-s. En effet, les prix à la production chroniquement extrêmement bas par rapport aux coûts de production ont déjà contraint de nombreux-ses agriculteur-riche-s à cesser leur production de denrées alimentaires, car, malgré un travail acharné, il-elle-s parviennent à peine à subvenir à leurs besoins. À titre d'exemple, dans le secteur laitier, le revenu horaire moyen d'un-e producteur-riche laitier-ère dans l'UE est de 4,19 euros¹, sachant que, concrètement, ce revenu s'élève à 0 euro pour les producteur-riche-s néerlandai-se-s et à respectivement 5,25 euros et 6,10 euros pour leurs collègues luxembourgeoi-se-s et allemand-e-s. (...) On observe ainsi une baisse du volume de lait produit dans les grands pays producteurs comme la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

L'EXPLOSION ACTUELLE DES COÛTS ACCÉLÈRE CETTE ÉVOLUTION, si bien que la structure actuelle et future de production ne permettra pas de produire des denrées alimentaires de manière stable au sein de l'UE. La cause principale de l'état problématique de l'agriculture est l'orientation actuelle de la politique agricole de l'UE axée sur une production et des exportations à bas prix, une forte libéralisation des échanges, une dépendance mondiale et une dérégulation interne, ainsi que les nombreuses crises qui en découlent dans le secteur et qui ont usé la structure de production. (...) Les marges des producteur-riche-s se sont considérablement réduites au cours des trois dernières décennies. Dans le secteur de la production laitière, cet effondrement se reflète notamment dans la marge économique nette l de l'UE, qui s'élevait à 3,79 ct/kg de lait en 1989 et qui est passée en 2019 à -4,96 ct/kg² de lait, soit une valeur négative considérable. Dans de telles conditions, il devient impossible pour les petites et moyennes exploitations – l'épine dorsale de notre agriculture et de la vie rurale – en particulier de maintenir leur activité, mais les grandes exploitations ne sont pas épargnées non plus. (...)

• Les prix de production doivent être liés aux coûts de production. Aucun produit agricole ne doit être vendu à un coût inférieur aux coûts de production ! En Espagne, l'adoption d'une telle disposition légale dans le cadre de la directive sur les pratiques commerciales déloyales a effectivement permis d'améliorer les prix. Au niveau de l'UE, il est nécessaire d'instaurer une obligation effective garantissant que le prix

reflète au moins les coûts de production. (...)

- Il faut arrêter ou inverser le processus de déréglementation ! (...) Des instruments de crise appropriés doivent être intégrés dans le système agricole de l'UE. (...) Pacte vert pour l'Europe et stratégie "De la ferme à la table" : deux stratégies de durabilité qui n'impliquent pas suffisamment la participation des agriculteurs et qui ne sont pas accompagnées des outils nécessaires à leur mise en œuvre : (...)
- Les producteur-riche-s doivent être placé-e-s au cœur des stratégies agricoles et jouer un rôle de premier plan dans leur élaboration. Les responsables politiques doivent coopérer avec les agriculteur-riche-s. Des outils suffisants permettant d'atteindre les objectifs de durabilité doivent être mis à disposition, notamment en offrant les moyens de se déployer au circuit court, au commerce équitable et à la restauration collective. (...)

Des importations non conformes aux normes européennes : (...) Alors que les normes de durabilité imposées dans l'UE seront toujours plus strictes à l'avenir, on peut s'attendre à des distorsions encore plus importantes si ces normes ne sont pas respectées en dehors de l'UE.

- (...) il est nécessaire d'introduire des clauses miroirs garantissant que les denrées alimentaires et les aliments pour animaux importés répondent aux exigences de l'UE, tout en veillant à ce que leur respect soit assuré par un nombre suffisant de contrôles et de sanctions.

La libéralisation des échanges et les exportations à bas prix soumettent la production intérieure à une forte pression, tant au sein de l'UE que dans le reste du monde (...)

- Il faut réduire la dépendance vis-à-vis des importations et les exportations nuisibles à bas prix en excluant l'agriculture de l'OMC et des accords de libre-échange. Une politique commerciale européenne responsable ne doit plus laisser de place au dumping qui est pratiqué en vendant des produits à bas prix sur des marchés sensibles. •

RETROUVEZ L'INTEGRALITE DU TEXTE ICI :

www.europeanmilkboard.org/de/special-content/news/news-details/article/open-letter-by-european-farmers-to-the-european-union.

SOURCES: 1, 2 www.europeanmilkboard.org

Maurus Gerber, Président:

maurus.gerber@bluewin.ch
Vi 292, 7550 Scuol GR
Tel. 081 864 70 22

Philippe Reichenbach, Vice-Président:

boisdarbre1971@gmail.com
Tel. 079 640 89 63

CARNET ROSE

Nous adressons nos plus vives félicitations à notre collègue Berthe pour la naissance de son premier enfant !

Le petit homme, prénommé Elia a vu le jour le 9 septembre. Nous souhaitons à Elia une vie pleine et heureuse, et aux jeunes parents, beaucoup de joies dans la découverte de ce nouveau rôle. On se réjouit déjà de l'entendre lors de l'une de nos prochaines manifestations !

L'équipe d'Uniterre

AGENDA

Begegnungsalldend

Samedi, 8 octobre, Ecublens

Journée mondiale de l'alimentation

13, 15, 16 octobre

Les villes comme hotspots de la transition des systèmes alimentaires.

Conférence "Les villes dans la politique alimentaire"

13 octobre, Meyrin - GE

www.contrelafaim.ch

Foire aux Sonnailles

14 - 16 octobre

Romainmôtier - VD

Agroecology Works!

Avec des événements pendant tout le mois d'octobre.

Plus d'infos sur ce site :

www.agroecologyworks.ch > Journées de l'agroécologie

Visite de La Clef des Champs,

une ACP célébrant ses 40 ans

21 octobre, Courgenay JU

Rencontre avec L'Atelier Paysan

26 octobre

Ecole d'agriculture de Marcelin + UNIL - VD

Fête d'automne et Bourse aux arbres

28 - 30 Octobre, Retropomme - Neuchâtel

Agenda complet sur notre site

www.uniterre.ch/actions/agenda

LES SECTIONS D'UNITERRE

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg Laurent Curty 079 508 86 35

Vaud André Muller 021 652 75 50

Jura/Jura bernois Christine Gerber 032 484 02 41

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Valais contact : Bureau Uniterre

Deutschschweiz Katharina Schatton 078 740 17 89

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Rédaction

Ulrike Minkner, u.minkner@uniterre.ch
Alberto Silva, a.silva@uniterre.ch

Editeur, Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, c.mudry@uniterre.ch
Syndicat Uniterre, Bellevaux 50, 2518 Nods

Traductions

Ramona Lerch et Bureau Uniterre

Photographies

Moni Gerlach 1,4,5
Laura Crüzer 2
Laurent Vonwiller 6

Edition photographies

Markus Schönholzer

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.